



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL10-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation : 12 mai 2026  
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34  
27 à la délibération 28  
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34  
27 à la délibération 28  
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34  
27 à la délibération 28  
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

### **10. CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS À LA COMMUNE DE MOUCHAMPS –**

Rapporteur : Philippe LECHAT

Depuis 2022, la Commune des Herbiers permet aux communes membres de la Communauté de communes du Pays des Herbiers de bénéficier de l'expertise de ses agents, dans le cadre de mises à disposition individuelles.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention ayant pour objet :

- la mise à disposition du chef de service conduite d'opération bâtiments au profit de la commune de Mouchamps pour la réorganisation du centre technique municipal,
- la mise à disposition du chef de service conduite d'opération bâtiments au profit de la commune de Mouchamps pour la réhabilitation des 4 logements de l'école.

Ces conventions vont définir :

- la nature des activités exercées par les agents ;
- les conditions d'emploi ;
- les modalités de contrôle et de l'évaluation des activités ;
- les modalités de remboursement de la rémunération.

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

ACTIVITÉS EXERCÉES	QUOTITÉ	REMBOURSEMENT ESTIMÉ
<b>Mouchamps – Réorganisation du CTM</b>		
Maîtrise d'œuvre (DET,AOR)	19 jours (base 7 heures)	278,29 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux Soit 5 287,51 €
<b>Mouchamps – Réhabilitation des 4 logements de l'école</b>		
Assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération	50 jours (base 7 heures)	278,29 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux Soit 13 914,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.512-12 à L.512-15,  
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 28 avril 2026,  
Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai 2026,

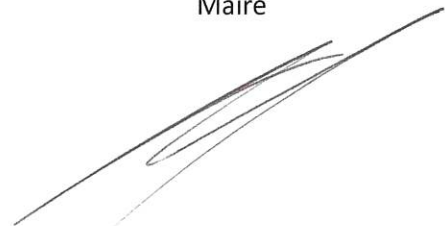
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuver la mise à disposition du chef de service conduite d'opération bâtiments au profit de la commune de Mouchamps pour la réorganisation du centre technique municipal, et autoriser la signature de la convention afférente.
- approuver la mise à disposition du chef de service conduite d'opération bâtiments au profit de la commune de Mouchamps pour la réhabilitation des 4 logements de l'école, et autoriser la signature de la convention afférente.

Pierrick THOMAS  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026  
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026  
Notifié le :